



REGIE DE L'OFFICE DE SAINT GERVAIS

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont-Blanc

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le 07/11/2025

S²LO

ID : 074-217402361-20251106-DELOT2025_030-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DU 06 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq - le jeudi six novembre à dix-huit heures trente-quatre minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le trente et un octobre s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Amandine ROSSET, Déborah TARABUSO, Sandrine FOURNIER, Elodie LOMBARDOT, Alizée NICOLETTA, Messieurs Clément BERRUEX, Bernard SEJALON, Lionel CANON, Philippe CHEVRAT, Alexandre MERLIN, Olivier BEGAIN, Patrick BRUNCHER.

Etaient absents et avait donné pouvoir :

Madame Lynda VANDELANOITTE à Monsieur Lionel CANON
Monsieur Jean-François MOUSSET à Monsieur Alexandre MERLIN

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Léo MAMMONE,
Monsieur Mathieu BARBIER

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 18 septembre 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Clément BERRUEX ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

N°2025/030

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME CONVENTIONS, ARRETES, ACTES RELATIFS A L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT DE LA 39^{ème} EDITION DE LA MONTEE DU NID D'AIGLE 2026 – AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Nombre de membres
En exercice : 16
Quorum : 8
Présents : 14
Pouvoirs : 2
Votants : 16

Délibération télétransmise le : 07 novembre 2025

Mise en ligne du 07 novembre 2025 au 07 janvier 2026

Délibération exécutoire le : 07 novembre 2025

**CONVENTIONS, ARRETES, ACTES RELATIFS A L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT DE LA
39^{ème} EDITION DE LA MONTEE DU NID D'AIGLE 2026
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Rapporteur : Monsieur le Président

La Montée du Nid d'Aigle est une course en montagne organisée depuis 1985. La 39e édition aura lieu le 18 juillet 2026.

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, en sa qualité de Maire de la Commune de Saint-Gervais, doit la représenter dans tous les actes afférents à l'organisation de l'édition 2026 de la Montée du Nid d'Aigle.

A ce titre, les conventions, arrêtés et actes nécessaires à l'organisation de cet évènement, mentionnés ci-après, doivent être signés par Monsieur le Maire :

- La convention relative au service d'ordre, conclue avec la gendarmerie,
- La convention relative au secours en montagne avec une société de secours agréée,
- La convention de mandat avec une société de chronométrage et de gestion des inscriptions en ligne, notamment leur encaissement,
- Toute convention de partenariat conclue avec un tiers, dans laquelle ce dernier s'engage à soutenir l'évènement,
- L'arrêté fixant les tarifs des inscriptions des coureurs,
- La déclaration de manifestations sportives non motorisées auprès du Ministère des Sports
- La transmission du dossier à Madame la Préfète de Haute-Savoie,
- La demande d'autorisation de dérogation à l'arrêté pour la Protection des Habitats Naturels (APHN) du Mont-Blanc auprès de la DDT
- Tout autre type de convention, arrêté ou acte nécessaire à l'organisation de l'édition 2026 de la Montée du Nid d'Aigle,

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **DE DONNER** un avis pour autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à l'organisation de la 39^{ème} montée du Nid d'Aigle.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

le Président,

Jean-Marc PEILLEX

Secrétaire de séance,
Clément BERRUEX

